



Les Foulées de Blanzly et le Trail du Plessis » le 8 Mai 2020

Règlement spécifique pour l'épreuve MIRAUDS

Cette épreuve est réservée aux sportifs du Sport Adapté, en allure libre.

Les participants seront exclusivement préinscrits dans le cadre réglementé de la FFSA (autorisation des parents pour les enfants, certificat médical et licence , accompagnement par un éducateur ...)

I – Accueil au COSEC Jean ZAY

Vestiaires et retrait dossards avec épingles au COSEC Jean ZAY Route de Mâcon 71450 BLANZY à partir de 09 H 00. Chaque concurrent fixera obligatoirement son dossard sur le torse (minimum 3 épingles) afin qu'il soit parfaitement identifiable. Le COSEC est situé à 400 m du départ.

II – Départ / Arrivée au parc des Mirauds

Départ de l'épreuve à 10 H 10 précises pour 2 tours de circuit. Un classement de l'épreuve sera établi sans chronométrage. Les participants pourront conserver leur dossard après la course. Tous les participants recevront un lot

III - Ravitaillement d'arrivée :

Tous les participants auront accès au ravitaillement de l'arrivée.

IV – Podiums au COSEC Jean ZAY

Les 3 premiers et 3 premières au scratch seront récompensés sur le podium du COSEC dès 11 H 30

V - Droits d'engagement / inscriptions

Tarif : 1 € en solidarité avec les enfants malades du cancer

ATTENTION : Le nombre de participants est limité à 100

VI - Droits à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

VII - Obligations liées à la loi informatique et liberté : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés », chaque organisateur de courses hors stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'organisateur. Si certains participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisation